



## DE LA PROMESSE TECHNOSCIENTIFIQUE À L'EXIGENCE BIOÉTHIQUE : LE RÔLE RÉGULATEUR DE LA LAÏCITÉ

Mamadou KARAMOKO<sup>1</sup>, Yavo Roland BOKA<sup>2</sup>

1 : Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny, CÔTE D'IVOIRE.

2 : Docteur, Université Félix Houphouët-Boigny, CÔTE D'IVOIRE.

### RÉSUMÉ

L'évolution de la technoscience, porté en flambeau par Francis Bacon et René Descartes a fait naître un espoir infini, dans la perspective d'une maîtrise de la nature en lien avec le progrès de l'humanité. Et pourtant, les applications de la technoscience de manière générale et plus précisément dans le domaine biomédical, suscitent des inquiétudes non des moindres. Dès lors, naît la bioéthique avec pour but ultime d'encadrer la recherche scientifique et de promouvoir le respect de la vie. À cet effet, cet article examine la transition de la promesse technoscientifique à l'exigence bioéthique avec la laïcité comme régulateur, en vue de la fondation d'une éthique universelle de la science.

**Mots clés :** *Technoscience, Laïcité, bioéthique, liberté scientifique, responsabilité, religion.*

### ABSTRACT

The evolution of technoscience, championed by Francis Bacon and René Descartes, gave rise to boundless hope for mastering nature in connection with the progress of humanity. Yet, the applications of technoscience in general, and more specifically in the biomedical field, raise significant concerns. From this emerged bioethics, with the ultimate goal of regulating scientific research and promoting respect for life. To this end, this article examines the transition from the technoscientific promise to the bioethical imperative, with secularism as a regulatory framework, with a view to establishing a universal ethics of science.

**Keywords :** *Technoscience, Secularism, Bioethics, Scientific Freedom, Responsibility, Religion.*

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.19233869>

## 1. INTRODUCTION

Notre époque est marquée par une avancée prodigieuse des découvertes et innovations technoscientifiques. Cette évolution qui a modifié considérablement les conditions de vie matérielles de l'humanité, est portée philosophiquement par Bacon et Descartes. Leurs philosophies ont pour idée-force le vœu ardent d'une maîtrise de la nature et d'un progrès indéfini, marqué par un avenir irrésistiblement meilleur. Dans ces conditions, la science offre à l'homme le pouvoir de connaître et de transformer la nature à son profit, de dévoiler les énigmes de la vie pour le bien-être de l'homme.

Toutefois, la croyance sans réserve en un avenir radieux par le truchement de la science comporte des revers aux conséquences insoupçonnables. Des pratiques liées à la manipulation du vivant aux prouesses biomédicales, les atteintes à la dignité humaine et la mise en péril du milieu naturel, révèlent un fossé immense entre l'optimisme scientifique et l'espérance d'une vie heureuse qu'elle suscite a priori. À propos, Rousseau (1973, 373p) mettait en garde contre la décadence morale issue du progrès technique. Dans le même élan, Hans Jonas (1990, 464p) alertait sur les risques d'une technoscience incontrôlée pour les générations présentes et futures.

Dans cette atmosphère, la bioéthique s'impose comme une discipline normative et régulatrice de l'activité scientifique et de la préservation de la dignité humaine. Une telle démarche ne peut être pensée que dans le cadre de la laïcité, compatible avec la pluralité des convictions et le respect de la loi civile. Elle promeut la neutralité de l'espace public et la liberté de conscience. Sous cet angle, la laïcité semble constituer le fondement de la régulation bioéthique de la science.

Dès lors, dans quelle mesure la laïcité, en tant que principe normatif, peut-elle garantir la régulation bioéthique de l'activité scientifique, sans compromettre la liberté de la recherche scientifique ? La présente étude tente de répondre à cette question en montrant, à travers une démarche dialectique et socio-historique, que laïcité peut constituer un cadre normatif, susceptible de concilier les exigences bioéthiques et la liberté de la recherche scientifique.

Dans cet élan, cette réflexion se propose alors d'analyser, avant tout, la technoscience, de la promesse de maîtrise de la nature aux inquiétudes contemporaines liées à ses dérives. Ensuite, elle analysera l'avènement de la bioéthique comme barrière éthique aux dérives biomédicales. Enfin, elle s'attachera à montrer que la laïcité, principe normatif, peut garantir une éthique à la hauteur des défis technoscientifiques.

## **2. LA TECHNOSCIENCE COMME PROMESSE DE MAÎTRISE ET DE PROGRÈS**

La technoscience, application pratique des connaissances scientifiques, est le signe de l'alliance prometteuse de la science et de la technique (G. Durozoi et André Roussel, 1987, p. 327). Ce lien étroit est la marque de la maîtrise des éléments naturels dans la dynamique de la réalisation du bonheur humain. À ce titre, la technoscience incarne un vœu ardent de maîtrise et de progrès. Cette ambition significative est portée conjointement, sur le plan théorique, par deux grandes figures qui en édifient les fondements : Bacon et Descartes. Leurs conceptions de la maîtrise de la nature et l'application pratique des connaissances scientifiques sont le point de départ d'une consécration de l'essor technoscientifique et leurs applications biomédicales.

### **2.1 Descartes et Bacon : l'optimisme scientifique et la volonté de domination de la nature**

L'évolution technoscientifique rime aujourd'hui avec une foi aveugle aux prouesses de la science, dans la perspective d'une amélioration qualitative du bien-être de l'homme. Cette vision est portée singulièrement par Francis Bacon et René Descartes, tous les deux, philosophes du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils refusent, le savoir purement spéculatif tout en privilégiant sa dimension opératoire.

Francis Bacon, philosophe anglais, « philosophe de la connaissance scientifique » (Gérard Durozoi et André Roussel, 1987, p. 38) est animé du désir de restaurer la science, de lui conférer un visage nouveau. En ce sens, il jette les bases d'une science qui constituera le fondement des sociétés occidentales modernes. En effet, il est persuadé qu'on ne peut véritablement comprendre l'univers qu'en se débarrassant des explications métaphysiques, pour établir un pont solide entre théorie et expérience. Ainsi, (F. Bacon, cité par D. Huisman, A. Vergez, 1970, p. 54) pense que

la science et la puissance humaine se complètent dans tous les points, et vont au même but ; c'est l'ignorance où nous sommes de la cause qui nous prive de l'effet, car on ne peut vaincre la nature qu'en lui obéissant ; et ce qui était un principe, en effet ou cause dans la théorie, devient règle, but ou moyen dans la pratique.

Bacon est convaincu que la science n'a aucun intérêt à s'arcbouter au spéculatif, son intérêt doit permettre à l'homme d'étendre sa domination sur la nature. Son désir de réforme de la science vise à accorder une prééminence à l'action pratique. À la vérité, il veut d'une science opératoire.

Bacon se méfie de la méthode des anciens, méthode scolastique fondée généralement sur des hypothèses spéculatives, sans bases empiriques réelles. Il pense que la connaissance des

phénomènes naturels résulte de la démarche inductive. Celle-ci consiste à tirer des lois générales à partir d'observations particulières. À cet effet, c'est de l'accumulation des faits observés que doit naître en principe des théories solides. Avec la méthode inductive, Bacon dénonce et rejette les préjugés, les idées reçues, dans le processus d'élaboration de la connaissance scientifique. Dès lors, « Connaitre la nature ne consiste plus à spéculer sur elle, comme on le faisait depuis les Grecs, mais à observer et à la mesurer » (P. Godin, p. 264). C'est dire que Bacon accorde une place de choix à l'expérience qui doit être unie à la théorie. On voit poindre sous cet angle le point de départ de la méthode expérimentale moderne. À propos, il précise que

l'homme n'a d'autre pouvoir sur la nature que celui que peut lui donner le mouvement ; et tout ce qu'il peut faire c'est d'approcher ou d'éloigner les uns des autres, les corps naturels. Quand cet éloignement ou ce rapprochement sont possibles ... il peut tout ; hors de là, il ne peut rien.

Bacon met en évidence ici la nécessité de l'expérimentation dans l'élaboration de la connaissance scientifique.

En clair, il est persuadé que la connaissance des lois de la nature est le préalable pour pouvoir la soumettre à nos besoins. L'homme doit être, par la science, en mesure de déceler les principes de la nature, les démystifier, pour ensuite s'en servir et soumettre les phénomènes naturels à ses désirs. Cette volonté de sujétion totale de la nature s'exprime à travers l'injonction suivante : « Tout ce qui est possible doit être réalisé ». Cet impératif exige la mise en place de mécanismes favorables à une domination de la nature.

Ce projet porté par Bacon, repose sur la croyance excessive au pouvoir de la science. Cette vision des choses sera reprise par le philosophe français René Descartes. Sous la plume de Descartes, la science, dans sa forme moderne, se révèle comme un paradigme nouveau. Elle est une voie sûre de connaissance et de maîtrise de la nature. Dans cet élan, la science est porteuse d'espoir pour l'humanité et revêt par ricochet un rôle messianique. Par le truchement de la technoscience, l'homme est en mesure de faire face aux aléas de la nature, de se défaire de sa tyrannie et de ses caprices, et se « rendre comme maître et possesseur de la nature » (R. Descartes, 1951, p. 91). C'est pourquoi, Descartes s'insurge contre toute forme d'ésotérisme de la connaissance, particulièrement le savoir scientifique. Il estime que la science, au regard de l'espoir qu'elle représente pour l'humanité, devrait être mis au service de tous. Il écrit alors :

Mais, sitôt que j'ai eu acquis quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés particulières, j'ai remarqué jusques où elles peuvent conduire et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusqu'à présent, j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer, autant qu'il est en nous, le bien général de tous les hommes. (R. Descartes, 1951, p. 90).

Cette déclaration consacre l'hégémonie et la croyance illimitée en la science.

Au regard de ce qui précède, il est aisé de dire que pour Bacon et pour Descartes, la puissance de la technoscience offre à l'homme la capacité d'orienter la nature selon sa volonté et d'opérer des profondes modifications sur le vivant. La nature est ainsi dévêtue du mystère intégral qui l'entourait et son pouvoir mis au service de l'homme. Tout ceci témoigne de l'application pratique de la science à divers domaines, dont le domaine médical.

## **2.2 Les prouesses technoscientifiques et leurs applications biomédicales**

L'évolution des pratiques issues de la technoscience appliquée au domaine biomédical, connaît un développement fulgurant. Le domaine biomédical renvoie à l'application des connaissances biologiques au domaine de la médecine. Il s'agit plus précisément de moyens et actions mis en place en vue de prévenir, de connaître ou de traiter les pathologies.

La puissance de la technoscience offre à l'homme la capacité d'orienter la nature, selon sa volonté, et de modifier profondément le vivant. La nature est ainsi dévoilée et son pouvoir mis au service de l'homme. Le pouvoir de la technoscience permet à l'homme d'orienter la nature conformément à sa volonté et d'accomplir des actes médicaux d'une innovation saisissante. Certains problèmes médicaux qui étaient autrefois classés au rang de la fatalité sont désormais connus et traités avec succès. Le pouvoir de la nature, les mystères de la vie et les énigmes pathologiques se voient progressivement éclaircies, avec pour conséquence immédiate l'élargissement des méthodes et protocole de prise en charge médicale. La technoscience s'annonce dans ces conditions comme une réponse aux attentes multiformes des sociétés contemporaines par la garantie de la maîtrise, de la performance et de l'efficacité. Dans ce contexte, le domaine biomédical, connaît un enrichissement des plus spectaculaires, illustrant l'ampleur des transformations en cours.

Les prouesses technoscientifiques ont, sans conteste, bouleversé le domaine biomédical. Elles offrent des solutions hautement innovantes permettant à la fois d'établir un diagnostic précis, de traiter avec une précision impressionnante le mal diagnostiqué, mais aussi et surtout de prévenir les risques de maladie. En réalité, l'avènement et le perfectionnement de pratiques telles que l'endoscopie, la parthénogénèse, l'usage des androgènes, les greffes de cœur et de poumon, la chimiothérapie, les dialyses, illustrent la capacité croissante de l'homme à intervenir au cœur du vivant.

Les avancées en génie génétique, les biomatériaux et l'impression 3D utilisée pour la création des organes artificielles et des prothèses, l'insémination artificielle, la Fécondation In vitro, les méthodes contraceptives, témoignent d'une dynamique démystifiante de la vie

destinée à améliorer la qualité de la vie. C'est le cas de l'eugénisme, technique génétique visant à améliorer la qualité génétique. Elle permet de repérer, d'améliorer les anomalies génétiques. On évite de la sorte la transmission héréditaire de gènes defectueux ou pathologiques. Ainsi, la dotation génétique n'est plus une fatalité pour l'individu. Goffi Y-V. (2001, p.418) ne dit pas le contraire lorsqu'il écrit : « L'eugénisme apparaît comme un moyen artificiel de faire ce que la sélection naturelle n'est plus capable de faire ». À vrai dire, ces innovations témoignent d'une marche tournée vers une connaissance rationnelle assumée et maîtrisée de la vie. Cette dernière est pour l'essentiel libérée des énigmes, de la superstition, des idées préconçues, de toutes sortes d'imaginaires délirantes et perçu désormais comme un phénomène saisissable en grande partie et techniquement modulable.

De ce fait, ces avancées révèlent clairement que le patrimoine scientifique de l'humanité s'est enrichie à profusion, ouvrant par la même occasion des perspectives jadis inconcevables. Ces innovations, loin d'être improductives, ont des applications concrètes qui s'étendent à toutes les branches des sciences médicales. Ces avancées suscitent un grand espoir et une espérance en une médecine de plus en plus efficace et ouverte vers l'avenir.

### **3. LES REVERS ET INQUIÉTUDES DE LA TECHNOSCIENCE**

La technoscience, en dépit de son succès fulgurant, dû à ses résultats pratiques qui participent au bien-être de l'homme, n'est pas sans inconvénients. Elle présente une face hideuse qui constituent une source d'inquiétudes polymorphes et un défi éthique.

#### **3.1 La crise environnementale et le défi éthique de la responsabilité**

L'idée de crise suppose une rupture ou une perturbation remarquable dans le fonctionnement normale d'une chose. Parler de crise environnementale, c'est reconnaître que notre milieu de vie est impacté négativement par l'activité technoscientifique. La crise environnementale est une conséquence directe des agissements de l'homme sur la nature. En effet, ces dernières années la question de la crise environnementale ne cesse de susciter l'inquiétude, d'avoir un regain d'intérêt tant au niveau politique que social. Ce nouvel élan se justifie par l'impact de l'humain sur l'environnement. En réalité, la science moderne, aidé par orgueil de l'homme conduit à une surexploitation de nos ressources naturelles, la pollution à grande échelle de la terre et de l'air ; ce qui n'est pas sans conséquence.

On remarque que les activités de l'homme sur la nature entraînent souvent la dégradation de l'écosystème, à travers l'utilisation des produits chimiques nocifs tels que le mercure, les pesticides, susceptibles de contaminer les eaux et affecter durablement la biodiversité de manière insoupçonnable. La pollution à grande de notre écosystème donne très souvent lieu à

l'avènement de maladies rares<sup>1</sup>, à la disparition de certaines espèces animales et végétales. En clair, la technique, utilisée de manière anarchique menace considérablement la nature. De telles dérives entraînent une détérioration de la qualité de vie de l'homme et font peser sur lui le spectre d'une disparition.

L'évolution de la technoscience a des revers insoupçonnés sur la vie des hommes et sur leur environnement immédiat. Les déviations de la technoscience endeuillent sans cesse l'humanité, et mettent en péril la possibilité d'une vie authentique sur terre. Cet état de fait donne tout son sens à cette réflexion de Hans Jonas, « La soumission de la nature destinée au bonheur humain a entraîné par la démesure de son succès, qui s'étend maintenant également à la nature de l'homme lui-même, le plus grand défi pour l'être humain que son faire ait jamais entraîné » (1990, p. 10). Autant dire que la technoscience est entrée dans une outrance qui rime avec la destruction de la nature. Elle se détache alors de son manteau contemplatif et inoffensif, et s'arbore du manteau de la destruction, de la décadence, aux grands dam des hommes. Par conséquent, devant le risque que représente la science, que faut-il faire ? Ne faut-il pas envisager une éthique de la responsabilité ?

Cette démesure de la technique fait surgir la nécessité d'une éthique de la responsabilité afin de jeter un regard salvateur sur les problématiques liées à la technologie. Dans l'éthique de la responsabilité de Hans Jonas, la nécessité d'une humanisation du savoir technoscientifique y apparaît. En effet, l'homme, par l'activité scientifique, doit éviter de mettre en péril « l'humanité avenir ». Pour qu'il y ait une transformation, il faut une révolution globale de la conscience humaine. Une mutation profonde dans l'agir humain s'impose. Car désormais, nous savons que les ressources de la nature ne sont pas inépuisables. Il faut donc éviter les innovations scientifiques qui font courir à l'humanité le risque permanent d'une autodestruction. D'où cette interpellation, qui prend la forme d'impératif catégorique, formulé par H. Jonas (1990, p. 31) : « agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Une telle interpellation n'est-elle pas le signe qu'une décadence pointe à l'horizon ?

### **3.2 La décadence morale et la déshumanisation du savoir scientifique**

La science dans ses exploits et sa poursuite sans limite, s'écarte de l'éthique et des valeurs humaines qui s'y rattachent. Dans cette perspective, l'évolution de la science est en congruence avec la décadence des valeurs morales. On observe une déshumanisation du savoir scientifique.

---

<sup>1</sup> Ce sont entre autres, les maladies respiratoires comme la bronchiolite (causée par une exposition à certains produits chimiques), le cancer du poumon (lié à l'exposition aux particules fines et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Celle-ci suggère que la démarche technoscientifique, marquée par le souci d'efficacité accru, considère l'homme comme un simple objet d'étude. Les manipulations génétiques, les greffes, les transplantations, la création et l'association d'organes, soutenues par l'ego disproportionné de l'homme, remettent en cause la dignité humaine. La vie perd alors sa sacralité. Les tentatives de créer le vivant au laboratoire se multiplient et illustrent clairement le déphasage entre progrès technique et progrès moral.

Cette dégradation morale de l'homme est décriée par J-J Rousseau. Il écrit : « où il n'y a nul effet, il n'y a point de cause à rechercher : mais ici l'effet est certain, la dépravation réelle ; et nos âmes se sont corrompues à mesure que nos sciences et nos arts se sont avancés à la perfection ». (J. J. Rousseau, 1973, p. 243). Pour Rousseau, le progrès scientifique est une décadence morale. Ces revers insoupçonnables rendent l'éthique agonisante de tous les points de vues, et dans tous les sens du terme. Il est évident que pour Rousseau, le progrès technique ne s'accompagne pas nécessairement du progrès moral. Bien au contraire, il rime avec une corruption des mœurs et une détérioration des valeurs civiques.

La volonté technicienne est attachée à une démarche impérative : réaliser tout ce qui est possible par la science. Ce désir prométhéen d'assujettir la nature à sa guise est, de ce fait, sans restriction aucune. Sous cet angle, la science ne se fixe pas de bornes et s'étend le plus loin possible dans son aventure : « il faut faire tout ce qu'il est possible de faire, faire toutes les expériences toutes les manipulations actualiser tous les possibles, développer toutes les puissances toutes les potentialités de l'être » (G. Hottois, 1988, p. 88).

Le développement technicien fait fi des valeurs morales. Ses ambitions sont hissés au-dessus des normes morales. Ce qui conduit à un effritement des fondements traditionnels de la société. Aujourd'hui, le progrès technique, à travers des innovations souvent désordonnées, et à l'utilité problématique, semble ne pas conduire à amélioration de la mentalité et de la conduite humaine. Ce sont entre autres, les objets technologiques de stimulation sexuelle, les technologies de manipulation d'image et de vidéo, la fabrication d'armes biologiques, de drones kamikazes, etc. Or J. Habermas (1957, p. 57-58) nous avertis que « la conscience technocratique ne reflète pas tellement la dissolution de telle ou telle structure morale que le refoulement de la ''moralité'' en tant que catégorie de rexistence en général ». En clair, l'évolution scientifique ne s'accommode pas des restrictions morales. Tout ceci ne justifie-t-il pas l'avènement de la bioéthique ?



#### **4. L'AVÈNEMENT DE LA BIOÉTHIQUE : UNE RÉPONSE AUX DÉRIVES TECHNOLOGIQUES**

L'avènement de la bioéthique se présente comme un supplément à la morale traditionnelle, face aux implications diverses de l'activité technologique. La technologie, appliquée au domaine biomédical, suscite craintes et inquiétudes, eu égard à ses nombreuses dérives. Ainsi, la bioéthique s'impose comme un cadre normatif pour juguler les revers de la science. Cela dit, quelles sont les méthodes et les principes qui fondent son action ?

##### **4.1 La bioéthique et ses méthodes de réflexion**

Face aux préoccupations nombreuses, qui assaillent de toutes parts la philosophie morale, du fait de l'avancée prodigieuse de la technologie, la bioéthique voit le jour. Elle vient en appui de la morale traditionnelle qui a montré ses limites, afin de cerner les problèmes éthiques et leur donner une réponse adéquate.

Le terme de bioéthique, inventé en 1970, n'est pas l'œuvre d'un philosophe. Elle est plutôt le travail d'un oncologue américain, Van Rensselaer Potter. Celui-ci publie en 1970 un article, *Bioethics, bridge to the future* (1971). Ce premier usage du mot renvoie à une vue positive du progrès scientifique et technique tout en soulignant vigoureusement la nécessité de l'accompagner par une réflexion éthique, prenant explicitement en compte les valeurs et la totalité (la société globale et la nature, la biosphère). Potter voit la bioéthique comme interdisciplinaire et il illustre d'emblée ce que l'on appelle aujourd'hui quelque fois « la macrobioéthique » proche de la philosophie sociale et politique ainsi que de l'éthique environnementale ou éco-éthique. (G. Hottois, 2004, p. 10-11). Ce point de vue met en exergue l'idée selon laquelle, la bioéthique est fondamentalement une approche éthique. Elle vise à accompagner le progrès scientifique d'une dose éthique et limiter son action, en faveur de la quête du bien-être de l'homme. Cela, dans le strict respect de sa dimension humaine. On perçoit, généralement, ici que la bioéthique relève tout simplement d'une approche interdisciplinaire, car constituée à partir de données issues de divers domaines de connaissances. Ainsi, M-H. Parizeau (1992, p. 34) la définit en ces termes :

La bioéthique renvoie d'abord et comme d'emblée, c'est-à-dire directement et avant même que ne soit amorcée une réflexion critique sur sa nature, au champ biomédical, et donc aux pratiques et aux préoccupations qui ont cours dans le champ et le caractérisent, et qui constituent ainsi l'objet de la bioéthique.

Parizeau précise que, par-delà le champ vaste de la bioéthique, elle porte principalement sur les préoccupations biomédicales et les questions qui s'y rattachent.

La bioéthique se propose alors, de réfléchir sur le sens de l'avenir de la nature humaine. Laquelle est soumise aux forces incessantes des innovations technoscientifiques et biomédicales, qui prennent l'homme comme objet d'expérimentation. L'homme, aidé par la science, est animé du désir d'augmenter considérablement son pouvoir. Ce pouvoir vise à améliorer, de manière significative, ses potentialités physiques, physiologiques et cognitives. Cette volonté excessive qui pousse à aller au-delà des barrières admises, conduit à une désacralisation de la vie. Par la même occasion, elle représente un facteur d'angoisse permanent. La bioéthique se pose comme une réflexion, sur les activités de l'homme, portant sur son être face aux pratiques comme le transhumanisme, le trangénisme, l'eugénisme. Les manipulations génétiques opérées à divers niveaux violent les barrières morales. À juste titre, G. Hottois (1997, p. 36) soutient que « le terme de manipulation génétique évoque une activité ludique irresponsable, alors que les difficiles recherches portent sur des modifications thérapeutiques ou économiques utiles ». Ce propos confirme le déni de la valeur humaine engendré par les manipulations génétiques.

Tout porte à croire que le champ de la bioéthique est un champ large. On pourrait même dire que son champ est extrêmement large. Ce qui donne lieu à un éclatement des déontologies. Et c'est au nom du vaste champ qui est le sien, qu'il convient de la distinguer de l'éthique proprement médicale. Tout comme l'éthique médicale, la bioéthique est soucieuse d'encadrer les pratiques professionnelles. Et donc, la déontologie ou l'éthique médicale désigne l'ensemble des codes, des normes éthiques liés à la pratique de la médecine en tant que profession. Elle renvoie également à l'éthique appliquée au champ de la médecine et aux sciences du vivant.

Pour le Larousse médicale, l'éthique médicale désigne un

Ensemble de règles de conduite des professionnels de santé vis-à-vis de leurs patients. L'éthique médicale, nécessairement complexe, participe à la fois de déontologie (ensemble des règles internes à une profession), de la morale et de la science. L'éthique médicale concerne l'aspect lié à la santé d'une notion similaire mais plus vaste, la bioéthique, laquelle représente l'ensemble des mêmes règles appliquées à tous les domaines des sciences de la vie. Ces règles depuis Hippocrate concernent les notions de générosité, de dévouement, de désintéressement et de secret médical. (2000, p.373-374).

Cette définition suggère clairement que, le champ de l'éthique médicale est restreint, alors que celui de la bioéthique est plus vaste.

La bioéthique est alors perçue différemment. Certains la conçoivent comme une sorte de prolongement de l'ancienne morale médicale. D'autres l'intègrent à leur champ disciplinaire. À propos, on comprend pourquoi elle est constituée de données biologiques, psychanalytiques, médicales, etc. La bioéthique s'intéresse certes aux préoccupations d'ordre médical

(reproduction, avortement), mais aussi aux problèmes liés aux armes biologiques et chimiques, à la torture, à la pollution, etc.

La bioéthique dispose d'un réseau thématique très large, à l'image de son champ de réflexion, d'action. Elle repose alors sur les questions liées à l'intervention dans le cadre de la procréation humaine. Ce sont entre autres, les questions de l'avortement, de l'insémination artificielle avec donneur (IAD), la fécondation in vitro (FIV), les mères porteuses, la gestation de l'embryon humain par des espèces non humaines.

Par ailleurs, elle porte sur l'intervention médicale sur la vieillesse et la mort. À ce niveau, on assiste à un acharnement thérapeutique sur le malade, soit en vue de retarder le vieillissement, soit de procéder à une mort provoquée médicalement. Dans le dernier cas, il s'agit de l'euthanasie. Elle constitue une forme de suicide médical. Cette pratique consiste à provoquer la mort d'un individu souffrant d'une maladie qui lui inflige d'atroces souffrances physiques ou psychologiques. En un mot, l'euthanasie est à la fois un accompagnement et/ou un accélérateur de la mort. À y voir de plus près, la bioéthique porte sur de nombreuses thématiques aussi significatives les unes que les autres. En ce sens, le souci d'un bien-être de l'homme, du point de vue éthique, apparaît dans toute sa splendeur avec le questionnement bioéthique. Si tel est le cas, sur quels principes repose-t-elle ?

#### **4.2 Les principes fondamentaux de la bioéthique**

Le questionnement bioéthique est fondé sur deux grands principes : l'autodétermination de la personne et le respect de la vie. L'autodétermination de la personne humaine est le pouvoir qu'a une personne de se donner à soi-même, sa propre détermination. Elle renvoie à la capacité de choisir entre plusieurs options, celle qui lui convient, qui répond à ses attentes. Dans le cadre médical, on assiste à une redéfinition de la relation entre le malade et le patient.

À la différence de l'éthique rationnelle, où la responsabilité reposait uniquement sur le médecin, ici, le malade n'est pas mis à l'écart des questions éthiques liées à sa prise en charge médicale. Désormais, la volonté individuelle est prise en compte dans la détermination des actions à mener sur son corps. L'individu doit être le seul à décider en dernier ressort, après avoir reçu l'information adéquate, de ce que doit être son corps. Son consentement est le préalable à tout acte médical, quel que soit sa nature. B. Hanson (2001, p. 73) exprime cette idée en ces termes : « Le respect de l'autonomie du patient exige sa complète information (sans information, personne ne pourrait prendre de décision adéquate) ainsi que, après information, le consentement du patient avant toute intervention sur lui ». Il y a là une souveraineté de la volonté individuelle qui est mis en exergue ici. Celle-ci exige que l'individu jouisse d'une

liberté pleine et entière sur sa personne. Par la même occasion, il ne doit être traité contre son gré, comme un objet d'expérimentation. Cette démarche conduit à une relation de confiance entre le traitant et le patient. Tout ceci n'est-il pas un appel au respect de la vie et de la dignité humaine ?

Le principe du respect de la vie, comme son nom l'indique, exige le respect strict de la vie humaine. Cela voudrait dire que la vie est sacrée et que toute vie mérite d'être respectée. Il n'y a donc pas de distinction ou de discrimination qui soit autorisée à ce niveau. La vie (au sens biologique du terme) d'une personne riche n'a pas plus de valeur que celle d'une personne modeste ou pauvre. Par conséquent, tout patient doit être traité sans distinction de race, d'origine sociale, de race, d'âge, de sexe, etc. L'égalité prônée apparaît comme une exigence fondamentale de la bioéthique. Elle est de l'ordre d'un impératif catégorique, pour parler comme Emmanuel Kant. Il fait alors cette recommandation : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme moyens ». (E. Kant, 1971, p. 46). Kant veut simplement signifier que, nous devons avoir le sens de l'humain, dans tous les actes que nous posons.

En somme, face à l'avancée de la science à un rythme effréné, il y a des changements qui s'opèrent sans cesse. Il faut donc raisonner la technoscience, en lui posant des barrières éthiques et en lui apportant un supplément d'âme. De la sorte, les règles morales constituent des bornes contre les déviations, qui pourraient surgir de l'évolution de la technoscience. Évidemment, ce rôle important est joué par la bioéthique. Toutefois, aujourd'hui, la bioéthique peut-elle pleinement jouer son rôle, sans la pression ou l'influence directe de la religion ?

## **5. LAÏCITÉ ET BIOÉTHIQUE : ENTRE DOGMES RELIGIEUX ET EXIGENCE DE LIBERTÉ**

La laïcité désigne le principe juridico-politique de la séparation entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Elle « implique le découplage de l'appartenance religieuse et de l'appartenance politique » (R. Rémond, 1995, p. 7-16). Depuis de nombreuses années, les discussions autour de la laïcité ont porté essentiellement sur des préoccupations d'ordre politique. Aujourd'hui, la laïcité est irréductible au champ politique car elle fait face désormais aux défis de la bioéthique. Les innovations biomédicales suscitent des préoccupations éthiques et juridiques complexes en lien avec les considérations religieuses. Des controverses religieuses autour des pratiques biomédicales à celle de la liberté de la recherche scientifique, la laïcité est rudement mise à l'épreuve.

## 5.1 Les controverses religieuses autour des pratiques biomédicales

Les prouesses biomédicales suscitent à la fois espérances et inquiétudes. Elles constituent, dans ces conditions, un terrain fertile pour les débats éthiques, empreint de l'ombre du poids des traditions religieuses. Les préoccupations bioéthiques, aussi diverses les unes que les autres, sont au centre de débats incessants entre les acteurs politiques et les citoyens. Des questions comme celle de l'avortement, de l'euthanasie, du don d'organe, divisent. Cette divergence est une réalité dans de nombreux pays à travers le monde. Au sujet de certaines préoccupations, relevant du domaine de la bioéthique, l'Église catholique a manifesté son refus formel. Ce faisant, les catholiques brandissent la morale chrétienne pour s'opposer à toute tentative de législation de ces pratiques. Ils les considèrent comme une offense à la foi chrétienne et une corruption des valeurs sociales. Ce refus implique que les lois civiles doivent refléter la morale religieuse<sup>2</sup>. Bien plus, c'est l'adéquation entre ces deux lois qui est recherchée.

Des religions, au nombre desquelles l'Église catholique, opposent un refus aux pratiques comme l'euthanasie, la transplantation d'organes, les modifications génétiques. En effet, la question ici n'est pas de savoir si ce refus est légitime ou non. Ce qui importe précisément, c'est la volonté de faire de la morale religieuse une référence à la société, qui pose problème. Une telle position suggère que la règle morale issue de la religion doit s'imposer comme une norme, qui transcende la loi civile. Pour ainsi dire, la loi civile devrait être le produit ou le reflet de la loi religieuse. Ce qui est tout à fait inadmissible, vu le caractère multiforme des individus qui composent la société. Car « on ne peut imposer à tous, par la loi, les conséquences de ses propres convictions ». (P. Charentenay, 2009, p. 89).

Le rejet de certaines pratiques biomédicales ne peut se faire que par la sollicitation des consciences, afin d'influencer le vote d'une loi ou son blocage. S'il arrive que le vote de la loi est favorable à l'avortement ou à une autre pratique, les religions ne peuvent rien changer ; ils n'ont qu'à s'y conformer. Il est donc clair que « la loi civile n'est pas la loi religieuse, ni si tout doit être mis en œuvre pour que la loi civile soit la plus morale possible » (P. Charentenay, 2009, p. 91). Or l'Église ne transige pas face aux questions bioéthiques. Pour elle, les pratiques médicales et autres, issues de l'avancée de la technoscience sont inconcevables. Cela s'illustre avec le cas du débat sur l'embryon humain. Aussi, certains chrétiens jugent-ils que l'embryon

---

<sup>2</sup> C'est dans cet esprit que des évêques ont accusé Obama de n'avoir pas interdit l'avortement à sa prise du pouvoir. Ils ont alors manifesté clairement leur mécontentement. Toujours aux États-Unis, le mouvement anti avortement a toujours été très actif. Il souhaite agir sur les législations des différents États américains pour interdire l'avortement en espérant qu'un jour la Cour suprême reviendra sur sa décision. Certains citoyens ont été jusqu'à occuper des cliniques qui pratiquaient l'avortement. Des faits de violences ont été accomplis contre des médecins.

est un être vivant, portant en lui toute les potentialités qui feront de lui un homme. Selon cette vision des choses, la vie du fœtus serait déterminée d'avance par le créateur.

Certains chrétiens voient dans l'embryon tous les traits de l'homme qu'il va devenir. Il est déjà caractérisé comme l'autre qui a un visage. Toutes les qualités de l'homme peuvent lui être attribuées : une bonté, une beauté, une unité qui vient d'ailleurs. On trouve dans cette attitude un essentialisme qui crée un lien immédiat entre tout embryon humain et son créateur. Dieu connaîtrait déjà l'embryon comme une personne humaine. Et réciproquement, en tout embryon humain, Dieu voit l'image de son fils. (P. Charentenay, 2009, p. 91).

Cette vision essentialiste, minimise le processus biologique, qui aboutit à la formation de l'être humain et considère a priori l'embryon comme un être au même titre que les autres.

L'Église catholique, avec ses différentes autorités pontificales qui se sont succédé, attache du prix au respect sans condition de la vie. Elle condamne fermement l'euthanasie et appelle les décideurs à l'abroger. Dans cet élan, l'Église catholique, par la voix du Cardinal Martino, Président du Conseil Justice et Paix, a procédé à une suspension de l'aide octroyée à l'organisation humanitaire, Amnesty International. Il lui est reproché sa position mitigée sur la question de l'avortement. Alors que cette organisation se défend d'être

ni pour ni contre l'avortement. Elle a pour position de défendre la possibilité pour les femmes d'avorter lorsque leur santé ou leurs droits humains sont en danger (décès possible de la mère ou viol). Amnesty ne fait pas la morale et ne dit pas ce qui est bien, mais cherche à défendre les femmes en difficultés dans un contexte spécifique. (P. charentenay, 2009, p. 97).

Malheureusement, l'Église catholique a jugé trop légère une position qui ne s'attaque pas frontalement à l'avortement. À vraie dire, la réaction du cardinal Martino, n'est pas nécessairement celle de tous les catholiques. Par contre, elle met au jour les relations tumultueuses que des religieux peuvent avoir avec la loi nationale. S'ils veulent le changement de la loi, « Il est donc de première importance qu'ils puissent participer au débat dans le respect des règles démocratiques » (P. Charentenay, 2009, p. 97).

De plus en plus, l'évolution de la société fait que, les questions anthropologiques deviennent simplement des questions politiques, tributaires de programmes politiques. Dès lors, le particularisme de la démarche chrétienne qui, entend s'imposer à tous au nom de sa morale imbibée d'une forte dose de spiritualité, est de fait discrédité. Autrement dit, « Le discours chrétien est rejeté dans un particularisme quasi sectaire par une société et une culture qui ne veulent plus entendre les rappels aux valeurs reconnues comme fondamentales pour l'éthique chrétienne ». (P. Charentenay, 2009, p. 98). La morale religieuse ne peut en aucun cas s'ériger en norme sociale, s'appliquant à tous les citoyens.

Si l'Église récuse un certain nombre de pratiques, elle n'a qu'à peser de tout son poids pour convaincre les populations et les parlementaires à s'aligner sur sa position. En conséquence,

l'intransigeance de la religion à l'égard des pratiques comme l'euthanasie et l'avortement, repose sur un attachement farouche aux dogmes de la religion. Or nous savons que la foi religieuse est imperméable à la critique et à la contestation. Alors, « Il y a clairement une lutte de pouvoir entre l'État libéral et des mouvements religieux particuliers qui voudraient imposer leur loi ». (P. Charentenay, 2009, p. 102). La volonté d'imposer la loi et la culture religieuse à tous, se heurte aux barrières de la laïcité et à son exigence de liberté et d'universalité quelconque.

## **5.2 La liberté de la recherche scientifique et le principe de responsabilité**

La réflexion bioéthique se nourrit de l'idéal laïc qui est imprégné d'un esprit de liberté. La liberté dont il est question ici, concerne à la fois les individus, mais aussi et surtout la recherche scientifique. Dans cet élan, la bioéthique n'est pas pratiquée en vue d'un confinement de la recherche scientifique. Elle est consciente du danger que représentent les avancées incontrôlées de la science. Et pourtant, elle refuse de se laisser entraîner dans cet alarmisme catastrophique, qui consiste à attacher des revers très souvent chimériques, à la science. Cette peur se nourrit principalement de fictions et autres idées fantasmagoriques qui veulent s'imposer à la bioéthique, au point de modifier sa pratique. À juste titre, Gilbert Hottois juge utile d'indiquer que, la bioéthique subit contre son gré, les assauts de ces extrapolations, de la peur pathologique de la science. Il alerte alors en indiquant ce qui suit :

La bioéthique est malheureusement envahie par les amalgames, les confusions, les extrapolations, les exagérations qui exploitent la fascination trouble et l'angoisse vague de l'inconnu ou du mal connu, et entourent les entreprises et réalisations technoscientifiques d'un halo de promesses et de périls fictifs. (G. Hottois, 1997, p. 36).

La démarche de Hottois est suffisamment claire : il s'agit de mettre au jour les préjugés outranciers qui prospèrent sur l'incertitude des productions scientifiques. Ces idées préconçues et infondées, jettent le discrédit sur l'activité de la science, en lui imputant une réputation essentiellement mauvaise. Alors que cet argument ne résiste pas véritablement à l'analyse et à la démonstration.

La laïcité est fortement attachée à la liberté. On ne peut la penser sans elle. Ce faisant, l'activité scientifique et la recherche qui en découle doivent également se nourrir de cette liberté. Il est alors impossible de comprimer la recherche scientifique au profit d'une norme religieuse ou d'une idéologique quelconque. Elle est par nature désintéressée et poursuit un but pratique. Dans le même sens, la recherche scientifique est sans cesse engagée dans une voie qui la conduit parfois vers l'inconnu, l'inattendu ou même l'inespéré. Aux dires de G. Hottois (1997, p. 36),

Toute recherche expérimentale comporte de l'inconnu et du risque. Vouloir contrôler et évacuer totalement celui-ci revient à vouloir arrêter la recherche. Il y a comme un paradoxe entre l'apport de la science une fois qu'elle est constituée et son mode d'acquisition.

Il est utopique de soustraire la recherche scientifique du risque ; le faire reviendrait à la détruire. Se fonder sur les risques pour bloquer, pour freiner la recherche scientifique, c'est ôter l'esprit de liberté qui l'habite. Si on s'en tenait uniquement aux reproches de la religion à la science, de nombreux remèdes contre des maladies dangereuses et parfois rares mais fréquentes, n'auraient pas vu le jour. Autrement dit, sans les prouesses issues de la recherche, ces maladies seraient sans traitement, privant ainsi les malades de tout espoir de guérison.

Nous devons, face à l'avancée de la recherche, non pas l'enfermer au nom d'un intégrisme, mais l'inciter à une conduite responsable empreinte de prudence. Cette attitude responsable trouve un écho dans la philosophie de Hans Jonas. À travers le principe de responsabilité, Jonas propose une nouvelle manière de voir les choses, une considération innovante des rapports de l'homme et de la nature. L'homme doit agir sans mettre en péril sa vie et celle de ses semblables. De même, ses actions ne doivent pas porter atteinte à la nature, mais aussi et surtout aux générations futures.

Il y a donc une responsabilité de l'homme à l'égard des générations avenir : c'est l'éthique du futur. En ce sens Hans Jonas formule cet impératif : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. (...) ou ne compromets pas les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre » (1991, p. 40). L'éthique de la responsabilité exhorte les hommes à une posture responsable dans la recherche et dans l'application des résultats de la science. Les tentatives d'interférence de la religion dans la recherche scientifique, et l'utilisation de la bioéthique comme prétexte pour la discréditer sont éloignées de l'idéal laïc empreint d'universalité.

## **6. CONCLUSION**

L'édification de la science moderne inaugurée par Bacon et Descartes, fait de la science un élément déterminant de l'amélioration de la vie humaine. À ce titre, elle est apparue comme le porte étendard d'une maîtrise de la nature, mise au service du bonheur de l'humanité. Cependant, cette croyance absolue en la technoscience a des revers aux conséquences désastreuses : destruction du cadre de vie de l'homme, manipulation du vivant, déshumanisation du savoir scientifique et la décadence morale. La bioéthique, en tant que discipline normative encadre la recherche scientifique en se fondant sur des méthodes rigoureuses et des principes fondamentaux de respect de la vie, de justice et de responsabilité.



Sous cet angle, elle a pour vocation de permettre une adéquation entre l'évolution de la science et les exigences éthiques.

Par ailleurs, la bioéthique, approche normative pluridisciplinaire ne peut véritablement s'épanouir que dans un cadre où la laïcité est prise en compte. À la vérité, les polémiques religieuses autour des questions controversées attestent des tensions récurrentes entre la morale religieuse et les lois civiles. Et pourtant, la bioéthique qui se nourrit de l'idéal laïc doit se mettre à distance du fait religieux dans la perspective de la liberté de la recherche et de la promotion d'une responsabilité guidée par le souci de protection de la nature, des générations présentes et futures.

Au demeurant, la laïcité n'est pas qu'un simple principe politique, elle se présente comme une voie d'accès à une bioéthique affranchit de l'enthousiasme exacerbé pour la science, et l'intégrisme religieux qui tente de la limiter. Ainsi, elle assure le progrès technoscientifique dans un contexte de liberté et de responsabilité, en vue de la préservation de l'humanité.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] CHARENTENAY Pierre de, 2009, *Les nouvelles frontières de la laïcité*, Paris, Desclée Brouwer.
- [2] DESCARTES René, 1951, *Discours de la méthode*, Paris, Union Générale d'Éditions.
- [3] DUROZOI Gérard et ROUSSEL André, 1987, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Nathan.
- [4] GODIN Christian, 2007, *La philosophie pour les nuls*, Paris, Éditions First.
- [5] HABERMAS Jürgen, 1973, *La technique et la science comme « idéologie »*, trad. Jean-René Ladmiral, Paris, Gallimard.
- [6] HANSON (B.), 2001, « Autonomie (principe d') » in *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.
- [7] HOTTOIS Gilbert, 2004, *Qu'est-ce que la bioéthique ?*, Paris, J. Vrin.
- [8] HOTTOIS Gilbert, 1988, « Liberté, humanisme, évolution » in *Évaluer la technique*, Paris, Vrin.
- [9] HOTTOIS Gilbert, 1997, *La philosophie des technosciences, Textes rassemblés par M. Poamé*, Abidjan, PUCI.
- [10] HUISMAN Denis, VERGEZ André, 1970, *Court traité de philosophie*, Paris, Éditions Ferdinand Nathan.
- [11] JONAS Hans, 1990, *Le principe responsabilité*, trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion.
- [12] JONAS Hans, 1991, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf.

- [13] KANT Emmanuel, 1971, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor Delbos, Paris, Delagrave.
- [14] *Larousse médical*, 2000, Paris, Larousse.
- [15] PARIZEAU Marie-Hélène, 1992, *Les fondements de la bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.
- [16] RÉMOND René, 2005, *L'invention de la laïcité de 1789 à demain*, Paris, Bayard.
- [17] ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du contrat social et autres textes*, Paris, Union Générale d'Éditions.